Informations de base

2000/2624(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Résolution sur les négociations concernant l'accord de pêche CE-Maroc **Subject** 3.15.15.04 Accords de pêche avec les pays du Maghreb et de la Méditerranée **Zone géographique** Maroc	

Acteurs principaux

Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil	Réunions	Date
	Pêche	2344	2001-04-25

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
27/10/2000	Décision du Parlement	T5-0491/2000	Résumé
27/10/2000	Débat en plénière		
27/10/2000	Fin de la procédure au Parlement		
25/04/2001	Adoption de résolution/conclusions par le Conseil		Résumé
12/07/2001	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	2000/2624(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Débat ou résolution sur question orale/interpellation
Base juridique	Règlement du Parlement EP 142-p5
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Question orale/interpellation du Parlement		B5-0546/2000	27/10/2000	

Proposition de résolution		B5-0823/2000	27/10/2000	
Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité		T5-0491/2000 JO C 197 12.07.2001, p. 0441-0448	27/10/2000	Résumé

Résolution sur les négociations concernant l'accord de pêche CE-Maroc

2000/2624(RSP) - 27/10/2000 - Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité

En adoptant par 124 voix pour, 3 contre et 6 abstentions une résolution déposée par sa commission de la pêche, le Parlement européen regrette, 11 mois après l'expiration de l'accord antérieur, l'absence d'accord entre le Maroc et l'Union européenne. Il affirme qu'il n'y a pas lieu de remplacer un accord de pêche par un nouvel instrument qui ne répondrait pas aux besoins fondamentaux du secteur communautaire de la pêche. Le Parlement européen s'inquiète de l'accès octroyé par le Maroc à d'autres pays et entreprises alors que les navires communautaires restent exclus. Il demande à la Commission de préparer sans retard un ensemble de mesures destinées à palier les conséquences d'un éventuel échec des négociations.

Résolution sur les négociations concernant l'accord de pêche CE-Maroc

2000/2624(RSP) - 25/04/2001

A la lumière des informations fournies par le Commissaire FISCHLER, le Conseil a adopté les conclusions suivantes: - dans l'état actuel des choses, le Conseil constate qu'il n'a pas été possible de parvenir à un accord de pêche mutuellement avantageux entre le Royaume du Maroc et la Communauté; - le Conseil invite la Commission à présenter dès que possible un programme d'action spécifique pour la restructuration de la flotte communautaire qui a exercé ses activités de pêche dans le cadre de l'ancien accord avec le Maroc. Le programme de restructuration devra tenir compte des caractéristiques socio-économiques des régions intéressées et prévoir toutes les solutions possibles pour la flotte concernée.